

SENEGAL



SURVEILLANCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC RAPPORT DE SYNTHÈSE



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE



CARTE DES REGIONS DU SENEGAL



Etat et la structure de la population sénégalaise en 2019

La structure de la population sénégalaise en 2019, montre une légère prédominance des femmes (50,2 %) par rapport aux hommes (49,8 %). Les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 52,1 % de la population résidente du pays.

La répartition spatiale selon la région administrative révèle que près d'un quart de la population réside dans la région de Dakar (23,0 %) alors que les régions de Kédougou, Kaffrine, Matam, Sédhiou et Ziguinchor, comptent chacune, moins de 5,0 % de la population sénégalaise¹.

¹ Ces données sont issues des projections démographiques réalisées par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie à partir du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013.

1. CONTEXTE

L'industrie du tabac utilise plusieurs tactiques pour préserver ses intérêts commerciaux. Elle agit souterrainement en usant de sa puissance financière pour retarder la prise de décision ou les initiatives de législation et de réglementation du tabac et des produits du tabac.

La compréhension des pratiques de l'industrie du tabac est cruciale pour le succès des politiques de lutte antitabac. Il est également important de comprendre que les produits du tabac sont les seuls produits légalement disponibles qui peuvent tuer jusqu'à la moitié de leurs utilisateurs réguliers s'ils sont consommés comme prévu par le fabricant.

Suite à la formation de plusieurs acteurs de la lutte antitabac à l'Université de Prétoria en Afrique du Sud constituant l'équipe TIM, le Sénégal à l'instar des autres pays bénéficiaires de cette formation est accompagné par l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ATCA) pour mettre en œuvre son plan d'action. D'un montant 8500 dollars USA le projet a une durée de six mois (6).

La principale préoccupation de l'industrie du tabac est de tirer profit de ses activités, tandis que l'objectif principal des gouvernements du monde entier est de protéger et de préserver la vie des citoyens.

2. PROFIL LEGISLATIF ET REGKEMENTAIRE

N°	Année/Période/Date	Législation/Politiques de lutte antitabac
1	2003	Négociation CCLAT
2	2005	Ratification de la CCLAT par le Sénégal
3	2007	Arrêté n°00932 du 13 février 2007 du Ministère de la Santé et de la Prévention médicale interdisant l'usage du tabac dans certains lieux publics
4	2008	Rédaction projet de Loi
5	2009	Lettre circulaire n° 3530 du 08 avril 2009 du Ministère de l'Education nationale, interdisant de fumer dans les établissements scolaires
6	2014	Loi antitabac N°2014-14 du 28 mars 2014
7	2015	Création du Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) et du Comité National de lutte contre le tabac (CNLT)
8	2016 à 2018	Textes réglementaires <ul style="list-style-type: none">- décret portant application de la loi de 2014- du décret sur les débits de tabac et- des arrêtés sur les mises en garde sanitaires,- sur la charte graphique, sur l'interdiction de la chicha

3. EQUIPE TIM SENEGAL

3.1 Mise en place de l'équipe TIM

Les acteurs de la lutte antitabac bénéficiaires de la formation sur la surveillance de l'industrie du tabac ont été sélectionnés sur la base d'un dossier constitué d'un plan d'action individuel des candidats retenus. La synthèse de ces plans d'action individuelle par pays a été faite par ACTA. A la tête de chaque équipe pays, un mentor a été choisi par SMU et ACTA pour appuyer la mise en œuvre du dit plan d'action de synthèse au niveau de chaque pays.

Au Sénégal, le groupe des acteurs formés à la SMU de Pretoria, l'équipe TIM a été élargi aux acteurs non formés de la LISTAB en vue de constituer une task force pour la surveillance de l'industrie du tabac.

3.2 Composition de l'équipe TIM

L'équipe de surveillance de l'industrie du tabac est composée :

- d'acteurs formés à la surveillance de l'industrie du tabac par l'Université SMU de Pretoria en Afrique du Sud ;
- d'acteurs non formés membres de la LISTAB ;
- de personnes ressources.

(Voir la liste complète des membres de l'équipe TIM de surveillance des agissements de l'industrie du tabac est mise en annexe).



4. Objectif général

- Surveiller les agissements de l'industrie du tabac en vue de contrecarrer ses interférences dans la prise de textes législatif et réglementaire antitabac.

5. Objectifs spécifiques

- documenter les cas d'ingérence de l'industrie du tabac au Sénégal depuis la ratification de la CCLAT,
- recenser les stratégies d'ingérence développées par l'Industrie du tabac,
- proposer des stratégies de riposte pour annihiler l'influence négative de l'industrie du tabac sur les objectifs de Santé publique.

6. Résultats attendus

- les cas d'ingérence de l'industrie du tabac au Sénégal depuis la ratification de la CCLAT sont documentés ;
- les stratégies d'ingérence développées par l'Industrie du tabac sont recensées ;
- les stratégies de riposte pour annihiler l'influence négative de l'industrie du tabac sur les objectifs de Santé publique sont proposées.

7. PRINCIPALES TACTIQUES D'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Les principales tactiques utilisées par l'industrie du tabac sont :

1. L'industrie crée des alliances et des groupes de façade pour représenter ses intérêts (la "technique du tiers") ;
2. L'industrie tente de fragmenter la communauté de la santé publique et de supprimer les informations de santé publique ;
3. L'industrie produit et diffuse des recherches et des informations trompeuses ;
4. L'industrie fait pression et influence l'élaboration des politiques ;
5. L'industrie influence les politiques "en amont" pour rendre plus difficile l'adoption des règlements par rapport à la santé publique ;
6. L'industrie plaide ou menace de plaider ;
7. L'industrie facilite et crée la confusion autour de la contrebande de tabac, en l'utilisant pour lutter contre le tabagisme ;
8. L'industrie du tabac cherche à gérer et à améliorer sa réputation afin d'accroître sa capacité à influencer la politique.

8. ACTIVITES

8.1 Surveillance

Malgré les mesures de restriction de rassemblement et de déplacement du Gouvernement, la surveillance de l'industrie du tabac a pu être effectuée. Pour y arriver l'équipe a procédé à une revue documentaire sur les agissements de l'industrie des tabac et cherché sur internet ses nouvelles stratégies pour sauvegarder ses intérêts politiques et commerciaux.

8.2 Observations

Dans le cadre du projet de surveillance de l'industrie du tabac, on a noté des tentatives d'ingérences et des ingérences de l'industrie du tabac.

Dans le tableau ci-dessous les agissements de l'industrie du tabac depuis la ratification de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) sont listés, les dispositions de la loi antitabac violées énumérées ainsi que les stratégies de ripostes mises en œuvre.

Cas1	
Le problème	Financement de 80 millions destiné aux femmes des Niayes par l'Industrie du tabac
Année/Période/Date	2012
Article(s) de la CCLAT en cause	Responsabilité sociale d'Entreprise (RSE)
Article(s) de la législation en cause	Article 1 de la loi 14-2014 du 14 mars 2014
Compagnie de tabac/alliés qui a interféré	Responsabilité sociale d'Entreprise (RSE) PHILIP MORRIS
Description du problème (200 mots au plus)	PHILIP MORRIS a financé le groupement des femmes des Niayes pour soutenir leurs efforts d'assurer et de renforcer leur autonomie économique.
Riposte/Réponse apportée (200 mots au plus)	La LISTAB a saisi les hautes autorités de l'Etat pour les appeler à la vigilance et éviter que des corrupteurs professionnels ne les approchent pour saboter leur action.

Cas 2	
Le problème	Déjeuner organisé par l'Industrie du tabac au profit des jeunes parlementaires
Année/Période/Date	2014
Article(s) de la CCLAT en cause	Article 5 Alinéa 3 des Obligations générales de la CCLAT
Article(s) de la législation en cause	Article 1 de la loi 14-2014 du 14 mars 2014
Compagnie de tabac/alliés qui a interféré	Philip Morris Manufacturing Sénégal
Description du problème (200 mots au plus)	L'industrie du tabac avait utilisé diverses stratégies pour ralentir ou anéantir les efforts fournis par le Ministère de la Santé et les acteurs de la lutte contre le tabac notamment la société civile.

Riposte/Réponse apportée (200 mots au plus)	<p>Pour le Ministère, cette stratégie utilisée par l'industrie du tabac est une violation de l'article 5.3 de la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac que le Sénégal a ratifié depuis février 2005.</p> <p>Ainsi, des correspondances ont été adressées à la tutelle et à la Primature pour attirer leur attention.</p> <p>La LISTAB a organisé des ateliers de sensibilisation et de plaidoyer auprès des députés pour les mettre devant leurs responsabilités.</p>

Cas 3	
Le problème	L'inauguration d'une unité industrielle de fabrication de tabac appartenant à Philip Morris International par le Premier Ministre du Sénégal
Année/Période/Date	2009
Article(s) de la CCLAT en cause	Article 5 Alinéa 3 des Obligations générales de la CCLAT
Article(s) de la législation en cause	Article 1 de la loi 14-2014 du 14 mars 2014
	<p>Le Mouvement Antitabac du Sénégal (MAT SENEGAL) a dénoncé le geste du Premier ministre en organisant une conférence de presse.</p> <p>La présence du Premier ministre a été exposée par l'industrie du tabac comme un trophée de guerre. Ce genre de cérémonie sert à redorer l'image de l'industrie du tabac qui est la seule industrie au monde qui vend licitement un produit mortel.</p>

8.2. Réunions

Du fait de la pandémie de la COVID 19, les réunions en présentiel étaient suspendues pour arrêter la transmission du virus au niveau des lieux de travail au profit des réunions en distanciel.

Après la levée des restrictions, les réunions en présentiel ont redémarré et ont été maintenues jusqu'à décembre 2020.



8.3 Etude

Pendant la période des restrictions notamment de l'état d'urgence et de couvre-feu, la cartographie de l'industrie du tabac n'a pas pu être réalisée en temps prévu. Cette étude d'une haute importance et particulièrement indispensable pour mener une bonne surveillance de l'industrie n'a pu être faite que plus tard. Les commentaires de retour sur le draft sont à l'étude.

8.4 Ateliers

L'atelier de formation sur la surveillance de l'industrie du tabac des membres de la Société civile notamment des membres de la LISTAB non formés n'a pu être tenu à date prévue du fait de la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres. Cette formation devait être assurée par les experts de ACTA.

Par ailleurs, à cause de l'interdiction des rassemblements, de l'état d'urgence et du couvre-feu pour arrêter la propagation de la transmission du coronavirus un webinaire pour faire le point sur la situation de l'inférence de l'industrie du tabac au Sénégal a été organisé par la LISTAB avec la modération des experts de ACTA. Ce webinaire a vu une forte participation des acteurs de la lutte contre le tabac au débat sur les ingérences de l'industrie du tabac.

8.5 Médias



Du fait des mesures de restriction du Gouvernement, les relations classiques avec les médias ont subi un véritable coup d'arrêt. Une nouvelle forme de relations avec les médias s'est développée à savoir : l'utilisation des appels vidéo ou SKYPE pour avoir une relation directe avec un journaliste alors que les rédactions avaient du mal à intégrer cette nouvelle donne. La levée des restrictions plus tard a permis le rétablissement des relations directes dans le respect des mesures « barrière » contre le coronavirus édictés par les autorités sanitaires.

9. SUIVI-EVALUATION

Dans le cadre du suivi-évaluation un rapport mensuel des activités de surveillance de l'industrie du tabac est envoyé à ACTA. Des réunions de coordination pour faire le point sur l'état de la collecte des informations sont organisées pour préparer la rédaction du dit rapport rédigé par un comité dédié à cette tâche.

10. DIFFICULTES

La pandémie de la maladie COVID19 a entraîné la prise de plusieurs mesures administratives par le gouvernement pour endiguer l'épidémie :

- la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes ;
- l'état d'urgence ;
- le couvre-feu.

Ces mesures précitées prises par le Gouvernement pour stopper la transmission du corona virus au sein de la population ont impacté négativement le plan d'action préalablement élaboré dans le cadre du projet de Surveillance de l'industrie du tabac accompagné par ACTA.

Tenant compte de cette nouvelle donne qui a bousculé profondément toute la planification, la gouvernance du projet en accord avec ACTA, a judicieusement réajusté ses activités en se conformant aux mesures prises par le Gouvernement pour stopper la transmission du coronavirus au sein de la population. (Voir en annexe 2 le plan d'action initial et en annexe 3 le plan d'action modifié et exécuté).



11. LECONS APPRISES

A la fin du projet, l'équipe TIM a tiré les enseignements ci-après :

1. la cartographie de l'industrie du tabac est impérative pour réaliser une bonne surveillance de l'industrie du tabac ;
2. la mise en place d'un cadre de coordination multisectorielle est nécessaire et indispensable pour l'accès et le partage de l'information sur les agissements de l'industrie du tabac ;
3. la disposition d'un fonds dédié à la surveillance est essentielle pour collecter les agissements de l'industrie du tabac et organiser la riposte.

12. RECOMMANDATIONS

A l'issue du projet l'équipe TIM a formulé les recommandations ci-après :

1. organiser des ateliers de formation de formateurs nationaux sur les interférences de l'industrie du tabac dans la définition des politiques publiques de Santé ;
2. appuyer le cadre de concertation de la Société civile et le Programme national de Lutte contre le Tabac (PNLT) ;
3. augmenter les ressources dédiées à la surveillance des agissements de l'industrie du tabac.

Annexe 1 liste des membres de l'équipe TIM

Annexe2 Plan d'action 1

Annexe3 Plan d'action exécuté